

Jean-Michel Leniaud, *La Cour des comptes au palais d'Orsay. Chronique d'un drame de pierre*, La documentation Française, collection « Comité d'histoire de la Cour des comptes », Paris, 2021, 151 p.

Anne Richard-Bazire



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lha/4404>

DOI : 10.4000/lha.4404

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Référence électronique

Anne Richard-Bazire, « Jean-Michel Leniaud, *La Cour des comptes au palais d'Orsay. Chronique d'un drame de pierre*, La documentation Française, collection « Comité d'histoire de la Cour des comptes », Paris, 2021, 151 p. », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 43 | 2022, mis en ligne le 15 juin 2022, consulté le 04 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lha/4404> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lha.4404>

Ce document a été généré automatiquement le 4 juillet 2022.

Tous droits réservés

Jean-Michel Leniaud, *La Cour des comptes au palais d'Orsay. Chronique d'un drame de pierre*, La documentation Française, collection « Comité d'histoire de la Cour des comptes », Paris, 2021, 151 p.

Anne Richard-Bazire

- 1 Jean-Michel Leniaud s'est particulièrement intéressé à l'histoire des bâtiments institutionnels construits par l'État au XIX^e siècle pour moderniser les pouvoirs publics. C'est au récit de l'histoire croisée entre une institution, la Cour des comptes, et un des bâtiments qui l'abrita, le palais d'Orsay, que l'auteur nous invite ici. Et c'est dans un style enlevé et incisif qu'il nous conte dans un bel ouvrage de 152 pages, abondamment illustré, l'histoire du palais d'Orsay, construit en 1838 par l'architecte Jacques Lacornée (1779-1856), à partir de plans dessinés en 1810 par l'architecte Jacques-Charles Bonnard (1765-1818), pour abriter le ministère des relations extérieures. Jacques Lacornée modifie le projet initial en ajoutant un étage en attique au-dessus des deux niveaux de galeries à arcades en plein cintre qui constituent la façade sur la Seine de ce palais néo-Renaissance dont les quatre corps de bâtiments s'organisent désormais autour de trois cours, une centrale carrée et deux rectangulaires. Jugé impropre à sa destination première, on décide d'y loger le Conseil d'État (en 1840) puis la Cour des comptes (en 1842), cette dernière étant chassée de l'Île de la Cité en raison des travaux réalisés au Palais de Justice et à la Conciergerie. La chambre des comptes avait été installée au Palais de la Cité par Philippe le Bel ; deux fois incendiée, en 1450 et 1737, elle était logée depuis 1740 dans un austère palais construit par l'architecte Jacques V Gabriel (1667-1742), donnant sur la cour de la Sainte-Chapelle. Jean-Michel Leniaud relève le caractère particulièrement novateur de cette architecture réunissant quatre corps de bâtiments autour d'une cour centrale,

augmentés d'une aile séparée pour le dépôt des archives, combinant fonctionnalité et recherche d'économie dans la dépense. La chambre des comptes est supprimée en 1791. Napoléon I^{er} rétablit l'institution en 1807 au même endroit avec le titre de Cour des comptes ; elle y reste jusqu'en 1842. En 1845, Lucien-Tyrtée Van Cleemputte (1796-1871) exécute des travaux au palais d'Orsay et succède à Jacques Lacornée en 1856 comme architecte du palais. Il le restera jusqu'en 1870, à la veille de l'incendie du palais et de sa mort (1871). Le palais est en effet occupé pendant la Commune, du 25 avril au 23 mai 1871, date à laquelle il est détruit comme symbole de l'État, mais non reconstruit à la différence du Louvre, de l'Hôtel de ville, du Palais de Justice et de l'Hôtel de Salm. Une place particulière doit être faite à l'escalier d'apparat de la Cour des comptes décoré par Théodore Chassériau (1819-1856) à partir de 1844, de thèmes (la Paix, le Commerce, la Force, l'Ordre) où l'on peut voir la main d'Adolphe Thiers, mais peu adaptés, selon Jean-Michel Leniaud, à la mission de cette institution. Ce n'est que vingt-sept ans après l'incendie de 1871, que l'on se décida à déposer ce qui restait des peintures subsistant au milieu des ruines (60 m² sur les 270 m² initiaux). Elles furent entreposées au musée du Louvre et restaurées seulement en 2002.

- 2 La Cour des comptes fut alors provisoirement abritée au Palais-Royal, dans l'aile Montpensier, aménagée grâce aux travaux de Wilbrod Chabrol (1835-1919). Une loi de 1875 affecte le pavillon de Marsan, reconstruit par Hector Lefuel (1810-1880), à la Cour des comptes mais dix ans plus tard, celle-ci n'est toujours pas relogée. Un jeune architecte, Paul Dubufe (1842-1898), lance alors l'idée de reconstruire le palais d'Orsay, en conservant ce qui pouvait l'être, pour y installer la Cour des comptes, en vue de l'exposition universelle de 1889. Le pavillon de Marsan serait alors affecté à un musée des Arts décoratifs. À la fin de l'année 1890 l'idée d'un concours est lancée pour examiner si l'état des ruines du palais d'Orsay permet une réutilisation des lieux. On demande alors à l'architecte Constant Moyaux (1835-1911) d'établir un projet de réutilisation du palais, réaffecté non à la Cour des comptes, mais à l'Union centrale des arts décoratifs. Mais le 3 avril 1894, le ministre des travaux publics annonce l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi en faveur de la reconstruction du palais au profit de la Cour des comptes ; le Sénat opte clairement en faveur de cette proposition. En 1895, un concours est lancé dont Constant Moyaux sort vainqueur. Contre toute attente et immédiatement après le concours, l'État vend à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans le terrain et les ruines du palais d'Orsay, à charge pour elle de procéder à leur démolition. Le ministre des finances, Georges Cochery (1855-1914), député du Loiret, n'y est sans doute pas pour rien. La Compagnie y fait construire par l'architecte tourangeau Victor Laloux (1850-1937) la gare qui accueillera au cœur de Paris les visiteurs de l'Exposition universelle de 1900. Sauvée de la destruction par une inscription puis un classement au titre des monuments historiques, l'ancienne gare, inusitée depuis 1939, se mue en musée, accueillant à partir de 1986 les arts de la deuxième partie du XIX^e siècle. En 1897, l'emplacement de l'ancien couvent de l'Assomption de la rue Cambon avait été attribué à la Cour des comptes, au prix de la destruction des bâtiments du XVII^e siècle. Le palais Cambon fut alors construit par Constant Moyaux et achevé par Paul Guadet (1873-1931) en 1912. Écheveau complexe à démêler que l'histoire de ce palais d'Orsay dont la destination n'a cessé d'évoluer avant d'être finalement détruit par la Commune et remplacé par la gare d'Orsay. La chambre puis Cour des comptes traverse, elle, deux fois la Seine ; d'abord hébergée dans l'ancien palais des rois médiévaux, elle s'installe rive gauche sous la Monarchie de Juillet dans un luxueux palais florentin, pour revenir

rive droite au tout début du XX^e siècle dans un palais construit cette fois pour elle. Quant au malheureux architecte du palais martyr, sa mémoire nous est tout de même parvenue puisque Jacques Lacornée construisit sur les quais, de 1845 à 1856, l'actuel ministère des affaires étrangères plus connu sous le nom de « Quai d'Orsay ».